

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XII.

No. 9.

Prix du numéro, 7 centims.—Annonces, laligne, 10 centims.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 3 MARS 1839

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée,) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par années s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

LES HOMMES DE 37-38

LETTRE DE CHEVALIER DE LORIMIER A SA SŒUR APRÈS SON EMPRISONNEMENT.

Montréal, Prison Neuve, 20 déc. 1838.

V

Ma chère sœur,

"Notre prison offre aujourd'hui un aspect terrible; immédiatement sous nos yeux les valets altérés de sang d'un gouvernement cruel et despotique s'occupent joyeusement à dresser l'échafaud sur lequel doivent d'abord périr deux de nos braves compatriotes qui seront suivis d'un plus grand nombre. Les deux infortunés et généreux patriotes qui doivent être sacrifiés demain, sont messieurs Joseph-Narcisse Cardinal, notaire public, et Joseph Duquette. François-Maurice Lepailleur et Maurice Thibert qui ont été condamnés dans le même temps ont obtenu un sursis. Ils sont tous de Château-guay. A chaque minute je m'attends à être séparé de mes compagnons de prison et d'être mis dans une autre pièce pour y attendre mon procès qui aura probablement lieu bientôt. L'échafaud, dressé devant moi, ne jette pas de terreur dans mon âme, car depuis longtemps je suis résigné à mon sort. La plateforme est érigée au-dessus de la porte principale de la prison. On la peut voir de la rue près des grands arbres qui sont au sud. J'espère que lorsqu'arrivera le jour où le sanguinaire gouverneur de cette province ordonnera qu'on m'ôte la vie sur l'échafaud, toute ma famille et tous mes amis viendront me voir rendre le dernier soupir, ce que je ferai avec joie pour relever mon pays de sa dégradation politique actuelle. Je prends la liberté de les inviter dès maintenant; peut-être ne le pourrai-je pas plus tard. Je puis les assurer qu'ils n'auront

pas lieu de craindre que je montre un signe de faiblesse, mais qu'au contraire ils me verront calme et serein, marcher avec courage vers ma tombe prématurément creusée. J'ai dit que depuis longtemps je suis préparé au sacrifice de ma vie; oui, de ma part le sacrifice est volontairement fait; mais il y en a un plus grand que je ne puis faire, et je crains de ne le pouvoir jamais, c'est d'avoir à abandonner une femme et des enfants que je chéris, que j'idolâtre et que j'estime mille fois plus que mon existence en ce monde. Comment puis-je volontairement renoncer à l'attachement qui me lie à eux? c'est complètement impossible!!! Hélas! comment ma chère et bien-aimée Henriette va-t-elle recevoir le coup terrible qui l'attend? Je souhaite, ma chère sœur, que vous essayiez tous les moyens de la consoler et de la porter à jeter le voile noir de l'oubli sur la mémoire d'un époux qui l'aimait si tendrement. Mais, O Dieu! que dis-je? Non, non, elle n'oubliera jamais son malheureux et tendre époux!! Non, non, elle gardera sacrée la mémoire de son compagnon bien-aimé. Mais que va-t-elle devenir, elle et mes chers petits enfants? Quel sera leur sort? Je vais les laisser sans fortune, sans protection? Qui les soutiendra? O Dieu! ces pensées rendent mon agonie terrible. A qui puis-je recommander ces tendres objets de mon fol amour? O mes compatriotes, je vous confie mes enfants. Je meurs pour la cause de mon pays, de votre pays; ne souffrez donc pas que ceux que je suis obligé de quitter, souffrent de la pauvreté après ma mort! C'est probablement ma chère sœur, la dernière fois que je pourrai vous écrire. Recevez donc, ma chère sœur, le dernier adieu de votre frère le plus affectionné et le plus infortuné. Mes tendres amitiés à tous mes amis. Soyez tous heureux — conservez votre courage. Quand à moi, je suis calme et plein de force. Adieu pour toujours!

Votre tendre frère,
CHEVALIER DE LORIMIER."

VI

Le 12 février 1839, un mardi, M. de Lorimier reçut l'avis qu'il serait exécuté, le vendredi suivant, et écrivit à un de ses cousins à Montréal, la lettre que voici :

Montréal, Prison-Neuve, 12 février 1839.

Mon cher cousin et ami,

"Quelque pénible que soit pour moi l'obligation de vous faire connaître la triste nouvelle qui m'a été annoncée aujourd'hui, je sens qu'il est de mon devoir de le faire sans hésitation. L'obligation dans laquelle vous m'avez mis par votre bonté et votre générosité et le souvenir des services que vous m'avez rendus me portent à vous faire connaître que ma fin est proche. Je m'acquiesce d'un devoir, je le sais, qui va causer de la peine à votre cœur. M. Day, juge avocat de la cour martiale, m'a d'ailleurs donné avis de me préparer à la mort pour vendredi prochain. Tous les efforts que vous avez faits pour arracher votre malheureux cousin au vil et odieux bourreau ont été vains. Mais à ce moment solennel de ma courte existence, je ne vous en suis pas moins reconnaissant de vos tentatives. Nous ne devons pas juger les choses d'après le succès ou le non succès qu'elles ont rencontré. Pour moi, vous avez fait tout ce qui était

en votre pouvoir, et c'est ce que je considère, et ce pourquoi je vous prie d'accepter l'expression de ma plus vive reconnaissance. J'ai encore un service, allez sans délai, voir ma chère Henriette. C'est à vous qu'il convient de lui offrir les consolations qu'elle peut recevoir sur cette terre de malheur. Pauvre malheureuse femme! De ma prison, il me semble voir son pauvre cœur brisé s'abandonner à la douleur et au désespoir. Mais à quoi serviront ses douleurs et ses larmes? Mon sort est irrévocablement réglé. Ma mort est résolue et est très importante pour mes meurtriers. Il faut le mieux possible faire face à la mort. Plus un homme se montre faible, plus il trouve redoutables les horreurs de la mort. Est-ce que les hommes ne doivent pas tous mourir? Je ne fais que ce que tous doivent faire un jour ou l'autre. Personne n'y peut échapper. Si ma mort arrive plus tôt que je n'étais en droit de l'attendre, c'est pour des motifs qui sont très honorables et dont je me glorifie. Je meurs, c'est un sacrifice sanglant à ma patrie. Je meurs martyr de la cause sacrée de la rédemption politique de mon cher pays! Puisse la cause malheureuse retirer quelque bénéfice de ma mort violente! Puisse les tyrans qui l'oppriment subir bientôt le sort cruel qu'ils infligent maintenant à des victimes comme Cardinal, Duquette, Hamelin, Robert et les deux Sanguinet et comme ceux qui le subiront avec moi vendredi prochain. Les motifs ont été honorables. Le ciel un jour ou l'autre couronnera nos efforts de succès; et alors les tories hautains et oppresseurs quitteront ce malheureux pays pour toujours, et la paix régnera sur la terre fertile de mon pays bien-aimé. Ayez la bonté de présenter mon amitié constante, mon respect inaltérable à votre aimable femme. Quand à vous, mon cher cousin, vivez heureux et quelquefois pensez à un homme qui a été plus malheureux que coupable et qui a offert un sacrifice sanglant à son pays.

Je demeure avec un tendre souvenir, votre affectionné et votre fidèle ami,
CHEVALIER DE LORIMIER."

VII

Montréal, Prison-Neuve, 12 février 1839.

Mon cher ami,

"Je n'ai plus que deux devoirs à remplir; le premier c'est de me tenir prêt pour le long voyage de l'éternité, le second d'écrire à mes amis et leur faire mes derniers adieux. Quand un homme est attaché à ce monde par des liens aussi forts que ce qui m'y retiennent, il est bien dur pour lui de mourir avant sa fin naturelle. Mais le sacrifice n'est pas aussi pénible qu'on pourrait le croire, quand on n'a pas considéré sa mort très prochaine. Plus nous pensons que la mort est proche, moins nous trouvons dur de mourir, et plus nous nous sentons résignés à notre sort. Si beaucoup d'hommes craignent, c'est qu'ils n'ont pas sérieusement pensé à mourir. Pour moi, mon cher ami, je suis résigné à mon sort aussi cruel que peu mérité. Je suis ferme et tout est fait déterminé à mourir comme un homme qui sacrifie sa vie à une bonne cause. Je remercie le Ciel de m'avoir donné autant de courage. Je ne pouvais entreprendre ce long voyage vers l'éternité sans vous remercier des nombreux services que vous m'avez rendus.

Permettez-moi, avant de vous quitter pour toujours, de vous assurer, que je vous ai toujours estimé comme un ami, et de vous exprimer aussi ma reconnaissance des secours que vous m'avez apportés durant mon malheureux emprisonnement. Puisse la providence vous donner sur cette terre de misère une carrière longue et heureuse! Puissez-vous voir le jour où le sort cruel des nombreux martyrs qu'a faits notre sanguinaire et barbare gouverneur sir John Colborne, aura sa complète revanche sur les coupables qui ont versé le sang innocent! Puissez-vous prospérer autant que vous le méritez et vous rappeler quelquefois la mémoire de votre ami malheureux mort sur l'échafaud pour racheter son pays opprimé.

Adieu pour toujours,
Votre ami sincère et dévoué,
CHEVALIER DE LORIMIER.

INCORRECTIONS DE LANGAGE RELEVÉES DANS LES JOURNAUX

15. Ne dites pas : *le et après* lundi 29 novembre... mais : *à partir du* lundi 29 novembre...

La première forme n'est pas française.

16. Ne dites : les trains *laisseront* la Pointe-Lévis... mais : les trains *quitteront* la Pointe-Lévis... ou bien : les trains *partiront* de la Pointe-Lévis...

Laisser une chose, c'est *s'abstenir de l'emporter*... cette expression ne convient donc pas dans le cas cité plus haut.

17. Ne dites pas : *à partir de* jeudi 23 décembre... mais : *à partir du* jeudi 23 décembre...

Le nom *jeudi* étant déterminé par la date 23 décembre, doit être précédé de l'article défini *le*, qui se contracte avec *de* pour former le mot *du*.

18. N'écrivez pas sur un tableau : trains *locaux entre* Aylmer... mais : trains *spéciaux entre* Aylmer et Ottawa...

Tous les trains sont *locaux*... mais il peut y avoir des trains spéciaux à telle ligne, à tel service.

L'expression *entre Aylmer* n'a pas de sens : *entre* se dit de deux objets, par exemple *entre Aylmer et Ottawa*, ou bien *entre Aylmer et Montréal*.

19. N'écrivez pas : les trains *allant et venant de* Québec... mais : les trains *allant à* Québec ou *en venant de* Québec... ou bien : les trains *venant de* Québec ou *y allant*.

La première tournure de phrase est incorrecte, car elle fait dire : les trains *allant de* Québec... Les mots *allant et venant* demandent des propositions différentes.

20. Ne dites pas : tous les trains font leur parcours *d'après l'heure de* Montréal... la phrase n'est pas incorrecte, mais elle ne dit rien du tout, car les trains font leur parcours aussi bien *d'après l'heure de* Québec que *d'après l'heure de* Montréal ou de toute autre station.

Il fallait dire : *le tableau du service des trains* est fait *d'après l'heure de* Montréal.

21. N'écrivez pas, pour une adresse : 6 rue du Roi Saint-Roch, mais : 6, rue du Roi (Saint-Roch).

La première manière d'écrire ferait croire qu'il s'agit d'un roi du nom de Saint-Roch.

Ce fut le 24 février que Louis-Philippe fut détrôné et chassé de la France, qui se forma en République, en 1848.